



Rapport de résultats 2021

Programme d'Etudes et d'Expertises,
République Démocratique du Congo (RDC)



Table des matières

1	ACRONYMES.....	4
2	APERÇU DE L'INTERVENTION	5
2.1	FICHE D'INTERVENTION	5
2.2	AUTO-EVALUATION DE LA PERFORMANCE.....	6
1.1.1	<i>Pertinence</i>	6
1.1.2	<i>Efficacité</i>	6
1.1.3	<i>Efficiéce</i>	7
1.1.4	<i>Durabilité potentielle</i>	7
1.1.5	<i>Conclusions</i>	7
3	SUIVI DES RESULTATS.....	9
3.1	EVOLUTION DU CONTEXTE	9
3.1.1	<i>Contexte général et institutionnel</i>	9
3.1.2	<i>Contexte de gestion</i>	9
3.2	PERFORMANCE DE L'OUTCOME	12
3.3	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1.....	13
	<i>OUTPUT 1 : « LES REQUETES DE QUALITE A FINANCER SONT DISPONIBLES »</i>	13
	<i>Progrès des indicateurs</i>	13
3.4	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2 :	14
	<i>OUTPUT 2 : « LE PROGRAMME EST VULGARISE AUPRES DES SECTEURS ELIGIBLES »</i>	14
	<i>État d'avancement des principales activités</i>	15
4	SUIVI BUDGETAIRE.....	16
5	RISQUES ET PROBLEMES	17
6	SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES.....	21
6.1	AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DU PORTEFEUILLE	21
6.2	AVEC LES PROJETS POUR TIERS.....	21
6.3	AUTRES SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES	21
7	THEMES TRANSVERSAUX.....	22
7.1	ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	22
7.2	GENRE.....	23
7.3	DIGITALISATION	23

7.4	EMPLOIS DECENTS.....	23
8	LEÇONS APPRISES	24
8.1	LES SUCCES	24
8.2	LES DEFIS.....	25
8.3	QUESTIONS D'APPRENTISSAGE STRATEGIQUE	25
8.4	SYNTHESE DES ENSEIGNEMENTS TIRES	26
9	PILOTAGE.....	26
9.1	MODIFICATIONS APORTEES A L'INTERVENTION	26
9.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	28
9.3	REORIENTATIONS STRATEGIQUES ENVISAGEES.....	30
9.4	RECOMMANDATIONS	30
10	ANNEXES	31
10.1	CRITERES DE QUALITE.....	31
10.2	CADRE LOGIQUE ET/OU THEORIE DE CHANGEMENT MIS A JOUR.....	36
10.3	FICHES DE SUIVI DE PROCESSUS DE CHANGEMENT (OPTIONNEL)	36
10.4	APERÇU DES MORE RESULTS	36
10.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M)	36
10.6	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	37

1 Acronymes

ANICIIS	Agence Nationale d'Ingénierie Clinique de l'Information et de l'Informatique de la Santé
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
M&E	Monitoring et évaluation
CRREBaC	Centre de Recherche en Ressources en Eau du Bassin du Congo
CTR	Comité Technique de Suivi et évaluation des Réformes
CS	Convention Spécifique
COMPAR	Comité des Partenaires
DIVAS	Division des Affaires Sociales
DTF	Dossier Technique et Financier
Enabel	Agence belge de développement
FEE	Fonds d'Etudes et d'Expertises
I&D	Institutions et Développement
MINCODEV	Ministère de la Coopération au Développement
MINIPLAN	Ministère du Plan
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PEE	Programmes d'Etudes et d'Expertises
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNSD	Plan National stratégique pour le Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRECOB	Programme de Renforcement des Capacités organisationnelles par l'Octroi des Bourses
PV	Procès-verbal
RDC	République Démocratique du Congo
RESREP	Représentant Résident Enabel
SG	Secrétaire Général
TdR	Termes de Références
ToC	Theory of Change – Théorie de Changement
UGT	Unité de Gestion des Tourbières
UAGP	Unité d'Appui à la Gestion du Programme

2 Aperçu de l'intervention

2.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Programme d'Etudes et d'Expertises
Code de l'intervention	RDC1015311
Localisation	Kinshasa-Secrétariat général à la Coopération internationale
Budget total	Contribution belge : Selon le DTF original : 6.234.196 EUR (dont 2.234.296 reliquats + 4.000.000 nouveau) Suite à la décision du COMPAR (03/2020) : +4 millions Soit 10. 234.196 EUR
Institution partenaire	Ministère des Affaires Etrangères Secrétariat général à la Coopération Internationale et Francophonie
Date de début de la Convention spécifique	19/07/2012
Date prévue de fin d'exécution	31/12/2022
Date de fin de la Convention spécifique	18/06/2023
Durée	De la convention spécifique Selon le DTF : 72 mois, jusqu'au 18/07/2018 Selon l'échange de lettre de février 2019 jusqu'au 18/07/2020 Selon la période de transition : 131 mois, jusqu'au 18/06/2023
Groupes cibles	Institutions publiques congolaises
Impact¹	Contribuer à la mise en œuvre des PICs 2010-2013 & 2014-2015 en cours d'exécution et à la préparation des futurs PICs.
Outcome	Renforcer les capacités des institutions publiques congolaises impliquées en priorité dans les secteurs et les zones de concentration géographique d'intervention des PICs en cours.
Outputs	La mise en œuvre des stratégies et programmes, décrits dans les Programmes de Coopération belgo-congolaise et plus généralement dans le Plan National Stratégique de Développement² (PNSD) de la République Démocratique du Congo, est facilitée.

² L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

	La mise en œuvre, en priorité dans les secteurs de concentration et des approches transversales actualisées dans les documents de politique prioritaire des deux Etats est facilitée.
	La réalisation des Programmes de Coopération en exécution et la préparation des Programmes suivants sont facilitées.
	La mise en œuvre des programmes de renforcement de la gouvernance, en particulier de renforcement des systèmes nationaux de gestion financière, de gestion des marchés publics, de gestion des ressources humaines, de planification et de suivi-évaluation est facilitée.
Année couverte par le rapport	2021

2.2 Auto-évaluation de la performance

1.1.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	B

Le Programme d'études et d'expertises est un outil flexible permettant d'appuyer les institutions publiques dans la réalisation de leurs missions. Le programme a fait l'objet d'une réorientation en avril 2021 afin d'accentuer son soutien aux réformes institutionnelles initiées par le nouveau gouvernement. En effet, les critères d'éligibilité ont été affinés et précisés afin de mettre en exergue les liens avec les priorités stratégiques du gouvernement congolais et la préparation du nouveau programme de coopération entre la RDC et la Belgique (2023-2027). En cela, le PEE a gagné en pertinence. Un regain d'intérêt de la part des institutions publiques pour le PEE a d'ailleurs été constaté, celui-ci se traduisant par le nombre croissant de demandes de financements enregistrées et du budget important sollicité.

1.1.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

Les efforts réalisés pour financer des études de meilleure qualité couplés au fait que de plus en plus de requêtes sont gérées directement par l'intervention PEE ont contribué à renforcer l'efficacité de l'intervention durant l'année 2021.

L'Unité d'Appui à la Gestion du Programme a reçu et traité 111 requêtes durant l'année et les a soumises à la validation du comité de pilotage. Le comité de pilotage du PEE réuni le 30 avril 2021 a validé 8 demandes de financement et 6 autres demandes de financement ont été validées

durant la réunion du Comité des partenaires du 20 août 2021, soit un total de 14 requêtes sélectionnées en 2021.

Les nouveaux critères de sélection adoptés par le Comité de Pilotage et suivis à la lettre par l'UAGP ont contribué à sélectionner des requêtes de qualité qui gagnent en efficacité dans leurs mises en œuvre et dans l'atteinte de leurs résultats.

1.1.3 Efficience

	Performance
Efficience	B

En 2021, l'efficience s'observe dans la gestion opérationnelle et financière du PEE. Les ressources internes du PEE mises à disposition pour l'exécution du programme ont été calibrées par rapport au volume d'engagements pris en 2021. Ceci étant indispensable pour garantir un suivi de qualité des actions, d'accompagnement des bénéficiaires, et ce, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier.

Le PEE a en effet renforcé ses ressources humaines en engageant un Responsable Administratif et Financier, un Chargé du suivi et évaluation des activités du Programme et d'un Gestionnaire en convention de subsides. Ces ressources sont partagées (50/50) avec le programme PRECOB.

L'appui conseil aux partenaires/bénéficiaires, les échanges d'expérience et l'accompagnement en lien avec les demandes d'études/expertises sélectionnées sollicitent également l'appui de ressources externes au PEE : 1) les experts d'Enabel en RDC et à Bruxelles 2) des consultants recrutés ponctuellement.

1.1.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B


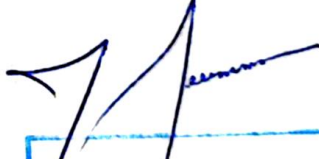
La question essentielle demeure ; celle de savoir dans quelle mesure les études réalisées ou l'expertise apportée transformeront la dynamique des institutions bénéficiaires ou simplement le niveau d'utilisation des outputs obtenus par les organisations et communautés concernées. Ainsi, le PEE s'assure de fournir aux structures institutionnelles partenaires tout l'accompagnement et l'appui pouvant contribuer un tant soit peu à la durabilité.

1.1.5 Conclusions

- **Quatorze (14) demandes de financement**, représentant un coût total de **2.158.124 euros**, ont reçu l'avis favorable du Comité de Pilotage lors de deux réunions de sélection tenues respectivement le 30 avril 2021 et le 20 août 2021 ;
- L'année 2021 a été marquée par une **réorientation stratégique du PEE** destinée à appuyer davantage le nouveau Programme du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, et ce, en suscitant des demandes de financement pour des études

et expertises ayant une portée nationale et qui sont en lien avec les axes stratégiques du Programme d'action du Gouvernement. De nouveaux critères d'éligibilité et de sélection adoptés par le Comité de pilotage ont été appliqués tout au long de l'année dans le processus de sélection des requêtes.

- Des demandes d'expertises de qualité en cohérence avec le Programme du Gouvernement sont validées. Elles ont permis de mettre à disposition des Institutions demanderesse des experts à temps plein pour une durée de plus d'une année. Il s'agit :
 - Pour le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable : d'une expertise nationale pour faciliter le plan de partenariat sur la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) en RD Congo pour une durée de 21 mois.
 - Pour le Ministère des Finances, la mise à disposition d'un Expert fiscal Résident en RD Congo qui collaborera étroitement avec le FMI pour une durée initiale de 12 mois.
- Le renforcement de l'équipe d'intervention a permis d'optimiser le suivi et la mise en œuvre des activités du PEE et de contribuer à l'amélioration qualitative des livrables produits par les bénéficiaires.

Fonctionnaire exécution nationale	Intervention Manager Enabel
 <div data-bbox="287 1153 718 1310" style="border: 1px solid blue; padding: 5px;"> <p>Clément KATSANINGU KABENGA Directeur Gestionnaire National PEE</p> </div> <p data-bbox="207 1276 494 1310">Clément KATSANINGU</p>	 <div data-bbox="877 1232 1292 1411" style="border: 1px solid blue; padding: 5px;"> <p>Enabel - Agence belge de développement PROGRAMMES PEE/PRECOB JOEL MEERSSEMAN Intervention Manager</p> </div> <p data-bbox="758 1276 1005 1310">Joël MEERSSEMAN</p>

3 Suivi des résultats³

3.1 Evolution du contexte

3.1.1 Contexte général et institutionnel

L'année 2021 a été marquée par quelques événements majeurs sur le plan politique en République Démocratique du Congo. Au nombre d'événements essentiels qui ont émaillé l'environnement national nous épinglons :

- La stabilité apparente des institutions à travers la définition d'une nouvelle majorité politique à l'Assemblée nationale par la création de l'Union sacrée de la Nation autour du Chef de l'Etat. Ce fait majeur qui est la mise en place d'un gouvernement, a conduit à la production et publication du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Ce dernier a été la cible et l'objet des changements stratégiques intervenus au sein du PEE en 2021. Ces changements ont conduit à la révision du critérium de sélection des demandes de financement au Programme d'Etudes et d'Expertise.
Ces changements ont incité le PEE à organiser des séances d'informations auprès des bénéficiaires potentiels afin de susciter et identifier des demandes de financement adaptées au nouveau contexte et qui soient en lien avec les axes et actions prévus dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Pour être éligibles, les demandes d'études et d'expertises doivent avoir un lien avec les réformes institutionnelles soutenues par le gouvernement.
- Le changement d'acteurs issus des institutions provinciales en lien avec les secteurs/thèmes d'intervention de la coopération belgo-congolaise.
Les changements survenus au niveau national ont eu un retentissement dans les provinces au sein des Assemblées et Gouvernements provinciaux. La recomposition de l'équipe au sein du Gouvernement du Kwilu par exemple a occasionné le départ des certains acteurs clés impliqués dans le partenariat avec le PEE. Ce changement induit un ralentissement des activités et parfois un repositionnement du personnel.
Le changement des mandataires représente des risques perceptibles, notamment :
 - Le risque de ralentissement du processus de mise en œuvre des conventions pour 3 institutions partenaires en Province ;
 - Le risque d'une faible appropriation par les nouveaux responsables ;

3.1.2 Contexte de gestion

3.1.2.1 Modalités de partenariat

Durant la période de rapportage, différents contrats ont été conclus : contrat de service, convention de subsides et des protocoles de mise en œuvre des études appuyées en régie.

³ « Résultats » réfère aux résultats de développement. L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté ; les outcomes intermédiaires se réfèrent aux changements générés suite à l'atteinte des outputs et permettant l'avancée vers l'outcome de l'intervention, à un plus haut niveau.

○ Contrats de service

Des contrats de service ont été signés avec :

1°) Un consultant (CRREBaC) en faveur de l'Unité de Gestion des Tourbières pour accompagner le processus de mise en œuvre de l'étude en lien avec l'étude N° 074 portant sur l'identification des menaces à l'intégrité des tourbières de la République Démocratique du Congo.

2°) Un consultant international (I&D) en faveur du Ministère de la Formation, Arts et Métiers, pour réaliser une étude diagnostique orientée action relative aux besoins et à l'analyse prospective de l'Economie kinoise. Ceci est une contribution au démarrage du Programme « Kin Emploi ».

3°) Une expertise nationale en faveur du Ministère de l'Environnement et Développement Durable pour l'accompagnement de la RDC dans la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle nationale (CDN).

4°) Un Bureau d'Audit (DELOITTE) pour l'audit financier du Comité national de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives -RDC suivant la demande N°094 pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.



Séance de démarrage d'une convention de subsides au Ministère du Plan animée par l'UAGP

○ Conventions de subsides

Sept conventions de subsides ont été signées durant l'année 2021. Les institutions respectives sont en processus de mise en œuvre des études :

1°) Institut Supérieur du Commerce de Bandundu ville.

L'étude porte sur l'«Analyse socioéconomique des stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin dans la filière agricole en milieu rural».

Cette étude voudrait contribuer au développement de la Promotion de l'entrepreneuriat agricole (féminin notamment).

2°) Département de l'Environnement de la Faculté des Sciences de l'Université de Kinshasa.

L'étude porte sur la « Valorisation des zingibéracées. Cas de *Aframomum div. Espèce (tondolo) et renealmia africana (Mondongo)-Phase 1* ». Cette étude voudrait contribuer à la préservation, la restauration et l'exploitation durable des forêts via la domestication des Zingibéracées.

3°) Ministère de Genre, Famille et Enfant du Kwilu :

L'étude porte sur «Evaluation de la prévalence des violences basées sur le genre dans les territoires de Bagata, Masimanimba et dans les agglomérations de Bandundu».

4°) Division des Affaires Sociales du Sud Ubangi :

L'étude porte sur la «Mise en place d'une Baseline sur les violences sexuelles et les conséquences affectives sur les jeunes filles et les femmes dans les sites de Bwamanda, Lipoko, Budjala et Zongo».

5°) Direction Générale des Recettes du Kwilu :

L'étude a pour objet les "*Etudes stratégiques sur l'optimisation de l'action administrative de la Direction Générale de Recettes du Kwilu*". L'étude se veut être une contribution à la mobilisation des recettes publiques au niveau provincial.

6°) Faculté des Sciences Agronomiques et Environnement de l'Université de Kinshasa :

L'étude porte sur l'"*Evaluation des pertes post-récolte et proposition d'un plan de vulgarisation des bonnes pratiques post-récolte pour la réduction des pertes alimentaires chez les petits exploitants dans les zones à déficit vivrier dans les provinces de la Tshopo, Lomami et Kasai-Oriental*".

7°) Institut de Recherche en Sciences de la Santé :

L'étude porte sur « *l'analyse laboratoire chimique et biologique des plantes médicinales provenant de l'ancienne Province de l'Equateur et du Kasai-Oriental* ».

○ **Protocoles d'accord**

A la suite d'une évaluation des capacités des bénéficiaires et en lien avec la politique de mitigation des risques financiers, deux protocoles d'accord ont été signés pour mettre en œuvre (directement en régie par le PEE) deux études avec deux institutions du niveau national :

1°) Avec l'Unité de Gestion des Tourbières du Secrétariat Général de l'Environnement et développement durable, le protocole d'accord est signé pour l'appui à l'étude N°074 portant sur l'"*Identification des menaces à l'intégrité des tourbières de la République Démocratique du Congo*".

2°) Avec la Plate-Forme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI) du Ministère du Plan, le protocole de collaboration est signé pour l'appui à l'étude N°082 portant sur le "*Renforcement de la gestion des Finances publiques pour promouvoir l'utilisation des systèmes nationaux en RDC – Phase 2: impression et vulgarisation des conclusions de l'étude sur la promotion de l'utilisation des systèmes nationaux en RDC* ».

3.1.2.2 Modalités opérationnelles

Le Comité de Pilotage dans sa réunion du 30 Avril 2021 a reformé les règles de validation des demandes de financement en adoptant des nouveaux critères de d'éligibilité et de sélection. Ces critères sont efficacement appliqués par le Comité de Pilotage en vue de sélectionner davantage de demandes d'expertises (et dans une moindre mesure des études) de portée nationale appuyant les réformes des politiques nationales.

Les défis opérationnels résident encore dans la sélection de demandes d'expertises de qualité pouvant accompagner les institutions publiques dans leur mission. En effet, les demandes d'expertises soumises au PEE par les partenaires sont peu nombreuses alors que ces institutions nécessitent une mise à disposition de ressources qualifiées pour leur accompagnement.

3.2 Performance de l'outcome

L'outcome est essentiellement marqué par le renforcement des capacités des institutions partenaires et l'amélioration des connaissances des acteurs impliqués dans la réalisation des études financées. Voici quelques illustrations épinglées au cours de l'année :

- Les institutions publiques suivantes ont été renforcées notamment par la constitution de bases de données digitalisées contribuant à remplir leurs missions :
 - ❖ La Direction des Infrastructures du Ministère du Plan par le biais de l'étude financée relative à l'« actualisation de la cartographie des projets des Infrastructures économiques de base de la RDC (Phase de Kinshasa) ».
 - ❖ La Chaire Dynamique Sociale (CDS) de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Kinshasa par le biais de l'étude portant sur l'« *observatoire de l'économie informelle en RDC - Phase 2 : approfondissement et extension pour vérification de résultats de la première étude menée à Kinshasa vers deux autres provinces : Tshopo et Kasai-Oriental* ».
 - ❖ La Division des Affaires Sociales du Sud-Ubangi par le biais de l'étude portant sur la « mise en place d'une Baseline sur les violences sexuelles et les conséquences affectives sur les jeunes filles et les femmes dans les sites de Bwamanda, Lipoko, Budjala et Zongo ».
 - ❖ L'Institut Supérieur de Commerce (ISC) par le biais de l'étude portant sur l'« analyse socioéconomique des stratégies de développement de l'entrepreneuriat féminin dans la filière agricole en milieu rural ».
 - ❖ Le Ministère Provincial du Genre du Kwilu par le biais de l'étude portant sur l'« évaluation de la prévalence des violences basées sur le genre dans les territoires de Bagata, Masimanimba et dans les agglomérations de Bandundu ».
 - ❖ L'Unité de Gestion des Tourbières du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable par le biais de l'étude portant sur l'« identification des menaces à l'intégrité des tourbières de la République Démocratique du Congo ».
 - ❖ La Faculté des Sciences agronomiques et de l'environnement de l'Université de Kinshasa par le biais de l'étude portant sur l'« étude diagnostique sur les pertes post-récolte : riz et manioc dans les territoires de Banalia et d'Isangi (Province de la Tshopo) Maïs et arachides dans les territoires de Tshilenge et Ngandajika (Ex-Province du Kasai-Oriental) ».
- Le changement induit dans les habitudes culturelles grâce à la recherche-action initiée par le Département de l'Environnement de l'Université de Kinshasa à Yangambi par l'expérimentation des cultures associées (manioc, soja, ...) dans la domestication des *Aframomum div.* Espèce (tondolo) et *Renealmia africana* (Mondongo) ;
- Le fonctionnement continu et toujours effectif des comités locaux de développement suite aux interventions antérieures du PEE au bénéfice de l'Inspection Provinciale du Développement Rural du Sud-Ubangi en lien avec une action du PEE portant sur l'« organisation des comités villageois de développement » appuyée en 2017 et couvrant trois villages du Sud-Ubangi.

3.3 Performance de l'output 14

OUTPUT 1 : « Les requêtes de qualité à financer sont disponibles »

Trois (3) indicateurs sont assortis à cet output :

- Indicateur 1 : **Nombre de requêtes reçues et approuvées**
- Indicateur 2 : **Ratio qualité** (Nombre de requêtes approuvées/Nombre de requêtes reçues)
- Indicateur 3 : **Nombre de réunions du Comité de partenaires (Compar) tenues pour la validation des requêtes**

Progrès des indicateurs

Indicateur 1 : Nombre de requêtes reçues et approuvées	Valeur de base	Valeur année 2018	Valeur année 2019	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Cible finale 2022
Nombre de requêtes reçues aux ComPar	0	-	32	57	88	-
Nombre de requêtes ayant reçu un accord formel ⁵ du ComPar	0	0	2	9	3	-
Nombre de requêtes ayant reçu un accord de principe ⁶ du ComPar	0	0	13	13	11	-

Le PEE a connu une augmentation significative de requêtes liée notamment à la révision de critères de sélection qui a permis d'élargir le champ en termes de secteurs et thématiques (ex : gouvernance financière).

Parmi les études approuvées :

- 8 ont été approuvées durant la réunion du Comité des partenaires du 30 avril 2021.
- 6 ont été approuvées durant la réunion du Comité des partenaires du 20 août 2021.

Indicateur 2 : Ratio qualité(*)	Valeur de base	Valeur année 2018	Valeur année 2019	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Cible finale 2022
Nombre d'études reçues	0	0	24	57	88	-
Nombre d'études approuvées	0	0	11	13	14	-
Total ratio			45,83%	22,8%	15,90%	

(*) nombre de requêtes approuvées/nombre de requêtes reçues) (en %)

En 2021, seules 15,90% des requêtes reçues ont été approuvées par le comité de pilotage. Ce faible ratio se justifie d'une part par le changement des critères de sélection et d'éligibilité qui sont plus précis et d'autre part, la volonté affichée par le Comité de Pilotage de privilégier les demandes d'expertises et qui sont toujours minoritaires. Un troisième facteur explicatif est la mise en place d'un plafonnement budgétaire de 560.000 euros pour chaque réunion de sélection du Comité des partenaires.

Indicateur 3 : Nombre de réunions du Comité de partenaires (Compar) tenues pour la validation des requêtes ⁷	Valeur de base	Valeur année 2018	Valeur année 2019	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Cible finale 2022
	0	0	2	2	2	-

Le Comité des partenaires s'est réuni à deux reprises en 2021. La fréquence est similaire aux années précédentes.

⁵ Accord formel : approuvé sans aucune réserve.

⁶ Accord de principe : approuvé avec recommandations

⁷ Requête : projet d'étude, demande d'expertise ou encore demande de financement soumis au PEE pour une étude/expertise

3.4. Performance de l'output 2 :

OUTPUT 2 : « Le programme est vulgarisé auprès des secteurs éligibles »

Le changement des critères de sélection des demandes de financement a nécessité de les diffuser en ligne et de les vulgariser en présentiel auprès des institutions publiques éligibles.

Deux indicateurs sont assortis à cet output :

- ✓ **Indicateur 1** : Nombre de feuillets des nouveaux critères et du canevas de demande de financement rendus disponibles pour les institutions éligibles.
- ✓ **Indicateur 2** : Nombre d'ateliers de vulgarisation des nouveaux critères de sélection du PEE organisés à l'intention des institutions éligibles

Progrès des indicateurs

Indicateur 1 : Nombre de feuillets des nouveaux critères et du canevas de demande de financement rendus disponibles pour les institutions éligibles.	Valeur de base	Valeur année 2018	Valeur année 2019	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Cible finale 2022
Nombre de manuels de procédures imprimés	0	0	350	0	-	-
Nombre de manuels de procédures distribués	0	0	260	10	-	-
Nombre de feuillets d'informations imprimés	-	-	-	-	200	-
Nombre de feuillets d'informations distribués	-	-	-	-	200	-

En raison de la modification des critères de sélection et d'éligibilité des demandes de financement décidée par le Comité des partenaires en avril 2021, le PEE a substitué le manuel des procédures par un feuillet d'informations. Deux cents (200) feuillets d'information ont été imprimés et distribués au public cible ayant participé aux journées d'information organisées à l'intention des Institutions publiques éligibles du niveau central (à Kinshasa) en lien avec les secteurs et thématiques éligibles (Gouvernance financière, Genre, ...)

Indicateur 2 : Nombre d'ateliers d'informations des critères du manuel des procédures organisés à l'intention des Institutions éligibles	Valeur de base	Valeur année 2018	Valeur année 2019	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Cible finale 2022
Nombre d'ateliers de vulgarisation organisés	0	0	7	0	3	-
Nombre d'agents et cadres des Institutions Publiques Congolaises dans les secteurs, thèmes transversaux et zones géographiques d'intervention informés	0	0	140	0	60	-

Le public cible ayant participé aux journées d'information organisées à l'intention des Institutions publiques en lien avec les secteurs et thématiques éligibles est constitué d'agents et cadres, fonctionnaires. Ces institutions sont du niveau central, basées à Kinshasa.

Soixante (60) agents et cadres ont pris connaissance des nouveaux critères de sélection et d'éligibilité des demandes de financement au PEE.

État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ⁸	État d'avancement			
	En avance	Dans les délais	Retardées ⁹	En sérieux retard ¹⁰
1) Définition (reprécision) des nouveaux critères d'éligibilité et de sélection de demandes de financement				
2) Validation par le Comité de pilotage des nouveaux critères d'éligibilité et de sélection des demandes de financement.				
3) Vulgarisation des nouveaux critères d'éligibilité et de sélection au bénéfice des partenaires potentiels				
4) Organisation des réunions du Comité de validation des demandes de financement				
5) Suivi, appui-conseil et appui à la mise en œuvre des demandes de financement validées par le comité de pilotage				
6) Identification-classement et archivage numérique des études produites ou des rapports d'expertises produits de 2010-2020 sur la plateforme du PEE				

⁹ Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises

¹⁰ Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

4 Suivi budgétaire

SUIVI BUDGETAIRE RDC1015311 AU 31/12/2021								
Étiquettes de lignes	Initial Budget	Delta Revised Budget	Total Budget	Open Requisitions	Total commitments	Actuals	Available	Taux d'exécution
⊕ A_Etudes	1 879 690,00	-46 068,00	1 833 622,00	0,00	0,00	1 833 933,50	-311,50	100%
⊕ B_Expertises	981 161,00	0,00	981 161,00	0,00	0,00	981 161,49	-0,49	100%
D_Vulgarisation du ⊕ programme	75 000,00	100 000,00	175 000,00	0,00	0,00	110 186,72	64 813,28	63%
E_Etudes et ⊕ Expertises	0,00	4 656 698,00	4 656 698,00	316 511,20	563 689,41	1 071 823,95	3 021 184,64	23%
X_Réserves ⊕ budgétaires	1 904 562,00	-1 769 562,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0%
⊕ Z_Moyens généraux	1 393 783,00	1 058 932,00	2 452 715,00	160,76	23 634,81	2 013 688,39	415 391,80	82%
Total général	6 234 196,00	4 000 000,00	10 234 196,00	316 671,96	587 324,22	6 010 794,05	3 636 077,73	59%

En 2021, le taux d'exécution financière global de l'intervention est de **59%**, soit une augmentation de 8% par rapport au taux d'exécution financière de l'année dernière (2020).

5 Risques et problèmes

5 .1. Risques

Identification des risques			Analyse des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
1. Faible célérité dans le processus de consolidation des dossiers marchés publics et des conventions de subsides	10/04/2019	OPS	Haute	Moyen	Haute
2. Ne pas consommer l'enveloppe budgétaire en raison de la faible capacité financière	20 Août 2021	OPS	Haute	Moyen	Haute

Traitement des risques			Suivi des risques	
Action(s)	Resp.	Echéance	Progression	Statut
Risque 1 : Faible célérité dans le processus de consolidation des dossiers marchés publics et des conventions de subsides				
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'Equipe de l'intervention et assurer une meilleure planification des 	MEERSSEMAN, Joël	30/06/2022	70% Le personnel est recruté (ressources partagées avec le	En cours

<p>marchés/contrats pour faciliter la mise en œuvre par la cellule des MP / ECA de la représentation Enabel à Kinshasa</p>			<p>PRECOB): un Responsable Administratif et financier, un Chargé de Suivi & Évaluation et d'un Comptable vérificateur. Le travail en cours porte sur une meilleure planification des marchés/contrats</p>	
Risque 2 : Ne pas consommer l'enveloppe budgétaire en raison de la faible capacité d'absorption				
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à tenir de façon régulière les réunions de comités de partenaires restreint (jusqu'au 30 juin 2022 qui correspond à la date limite pour engager des budgets) afin de pouvoir engager les budgets. 	<p>MEERSSEMAN Joël</p>	<p>30/06/2022</p>	<p>50%...deux réunions du Comité de Pilotage sont prévues avant l'échéance</p>	<p>En cours</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la situation à jour au Comité de Pilotage lors de sa prochaine réunion en début 2022 	<p>LECOMTE, Sébastien</p>	<p>28/02/2022</p>	<p>50%...Le Responsable Administratif et Financier International du PEE s'approprie le risque. La réunion du comité n'est pas fixée.</p>	<p>En cours</p>

5.2 Problèmes

Identification des problèmes			Analyse des problèmes		
Description du problème	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
1. Un travail conséquent pour l'UAGP en raison de la faible qualité des demandes d'études et d'expertises et du nombre important de dossiers à appuyer (nombre en augmentation)	06/07/2018	OPS		Moyen	
2. Volet financier : - Pas assez de ressources pour effectuer des contrôles de manière systématique ; - Peu de moyens de vérifier la matérialité des dépenses	06/07/2018	FIN		Moyen	
Traitement des problèmes			Suivi des problèmes		
Action(s)	Resp.	Echéance	Progression	Statut	
Problème 1 : Un travail conséquent pour l'UAGP en raison de la faible qualité de demande-beaucoup de dossier à appuyer (nombre en augmentation)					
<ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les procédures d'élaboration des requêtes, informer les requérants sur les exigences de qualité attendues et renforcer 		15/12/2021	100%.....le niveau central a bénéficié de l'information sur les nouveaux critères d'éligibilité et de sélection.	Accompli	

<p><i>l'accompagnement des bénéficiaires dans l'élaboration des requêtes au niveau central.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>L'UAGP se doit de transmettre les demandes de financement sectorielles aux experts (ENABEL) en vue de recueillir les avis et arguments percutants sur les propositions de décisions à soumettre à la validation du Comité de Pilotage.</i> 	<p>KATSANINGU KABENGA Clément et TSHIMANGA MUKA Patrick</p> <p>KATSANINGU KABENGA Clément et TSHIMANGA MUKA Patrick</p>	<p>30/06/2021</p> <p>30/06/2022</p>	<p>100%... La validation des nouveaux critères d'éligibilité et de sélection par le Comité de Pilotage est effective.</p> <p>50%...les experts thématiques (sectoriels) sont identifiés au sein d'ENABEL</p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>Problème 2 : Volet financier : - pas assez de ressources pour effectuer des contrôles de manière systématique</p>				
<ul style="list-style-type: none"> <i>Renforcer le suivi administratif et financier des requêtes ou conventions de subsides par un renfort de l'équipe du PEE.</i> 	<p><i>MEERSSEMAN Joël</i></p>	<p>31/03/2021</p>	<p>100% <i>Ce personnel supplémentaire est une ressource partagée avec le PRECOB.</i></p>	<p><i>Accompli</i></p>

6 Synergies et complémentarités

6.1 Avec les autres interventions du portefeuille Enabel RDC

Le PEE a développé des synergies et complémentarités avec les interventions Enabel suivantes :

a) Projet Eau à Kindu :

A travers la demande de financement N°049 portant sur « la production de chlore liquide à partir de l'énergie solaire afin de traiter l'eau des mini réseaux d'eau publics : capacité de production, coût, maintenance » soumis par le Ministère provincial des mines, hydrocarbures et de l'Energie du Maniema.

b) Programme Kin Emploi :

A travers la demande de financement N°048 portant sur l'« Etat des lieux et analyse prospective des secteurs provenant de l'économie dans la ville de Kinshasa » formulée par le Ministre de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers contribution à la formulation du Programme « KIN-Emploi » par le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers.

Un consultant (I&D « Institution & Développement) a réalisé l'étude diagnostique orientée action relative aux besoins et à l'analyse prospective de l'Economie informelle kinoise servant en quelque sorte de baseline pour le programme Kin Emploi.

6.2 Avec les projets pour tiers

Le PEE a appuyé le Programme de Renforcement de l'hôpital général de référence Saint Joseph à Kinshasa pour la riposte au covid-19 dans le cadre d'une approche structurelle de renforcement du système de santé (Programme financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Enabel). Cet appui du PEE se réalise à travers la demande de financements N°068 portant sur l'« Etude d'implémentation d'un système d'une gestion de l'information hospitalière conformément au national du Développement de l'Informatique de santé (Hôpital pilote : HGR Saint Joseph de Kinshasa) » par l'Agence Nationale d'ingénierie clinique de l'information et de l'informatique de la santé (ANICIIS).

6.3 Autres synergies et complémentarités

- Synergie

Une synergie a été créée avec NDC partnerships (à Bonn, Allemagne) et le PNUD RDC dans le cadre de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle nationale en fournissant une expertise de 21 mois au Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Cette action est également appuyée par Enabel Bruxelles et le SPF Santé (Direction de l'environnement).

- Complémentarité

Le Comité Technique de Suivi et évaluation des Réformes (CTR) du Ministère des finances a obtenu auprès du PEE une expertise (en cours de recrutement), un Expert fiscaliste Résident. Cette expertise était souhaitée par le FMI afin d'appuyer le Ministère dans la Réforme des finances publiques de la RDC et plus particulièrement sur l'axe de la mobilisation des recettes publiques. Cet expert financé par le PEE travaillera avec l'expert du FMI basé au Tchad et tous les PTF impliqués dans cette thématique, et institutions publiques congolaises (ministères, régions financières...).

La prise en compte des thèmes transversaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'intervention a été effective. Le PEE a veillé à l'intégration des différents thèmes transversaux dans ses activités et résultats via les actions concrètes posées ci-dessous :

- ✓ L'identification des bénéficiaires potentiels en lien avec le genre et l'environnement lors des séances d'information du PEE ;
- ✓ La prise en compte des thèmes : Environnement et changement climatique ; Genre, égalité entre les sexes, Digitalisation et Protection sociale & travail décent dans les critères d'éligibilité et de sélection des demandes de financements soumises au PEE ;
- ✓ La digitalisation comme mode de collecte des données à travers les différentes enquêtes entreprises par les partenaires dans la mise en œuvre de leurs études ;
- ✓ La prise en compte des aspects *genre* dans la mise en œuvre des activités des partenaires subsidiées.

7.1 Environnement et changement climatique

Au cours de l'année 2021, trois (3) études en lien avec l'environnement et le changement climatique ont été approuvées. Deux études validées antérieurement ont démarré au cours de l'année 2021 et ont fait l'objet d'un suivi tant opérationnel qu'administratif et financier.

Pour le comité des partenaires réuni en date du 30 avril 2021 :

1. La demande de financement portant sur « l'Etude d'impact environnemental et social des activités rizicoles dans la province de la Tshopo, Banalia et Isangi. »
Etude N°091 soumise par la Faculté des Sciences Agronomiques et Environnement de l'Université de Kinshasa.
2. La demande de financement portant sur l'« Appui à la République Démocratique du Congo pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle nationale (CDN) ». Requête N°097 soumise par la Direction du Développement Durable à travers sa Division de changement climatique.

Pour le comité des partenaires réuni en date du 20 août 2021 :

3. La demande de financement portant sur « la collecte des données multisectorielles complémentaires utiles à l'élaboration de la stratégie nationale des tourbières ». Etude N°125 soumise par l'Unité de Gestion des Tourbières (UGT) du Ministère de l'Environnement et Développement durable.

Le suivi de la mise en œuvre dans le thème transversal *Environnement* :

4. La demande de financement portant sur « l'Identification des menaces à l'intégrité des tourbières de la République Démocratique du Congo ». Etude N°074.
Demande de financement proposée par l'Unité de Gestion des Tourbières dont le début de la mise en œuvre a commencé durant le dernier trimestre de l'année. Elle se focalise sur la collecte des données sur les tourbières dans les sites et zones potentielles à tourbières.
5. L'étude portant sur « la valorisation des zingibéracées. Cas d'Aframomum div. Espèce (tondolo) et renealmia africana (Mondongo). Etude N°008 mise en œuvre par le

7.2 Genre

La prise en compte de ce thème transversal s'est illustrée par le suivi de la mise en œuvre de deux études respectivement au Sud-Ubangi et au Kwilu.

1. « *La mise en place d'une Baseline sur les violences sexuelles et les conséquences affectives sur les jeunes filles et les femmes dans les sites de Bwamanda, Lipoko, Budjala et Zongo* » est une étude en réalisation par la Division des Affaires Sociales (DIVAS) de Gemena.
2. « *Evaluation de la prévalence des violences basées sur le genre dans les territoires de Bagata, Masimanimba et dans les agglomérations de Kikwit et Bandundu* » est mise en œuvre par le Ministère du Genre de la province du Kwilu.

7.3 Digitalisation

Pour le comité des partenaires du 20 août 2021, l'adoption des deux études suivantes :

- La demande de financement portant sur le « *renforcement des capacités en digitalisation du système de gestion à travers l'Hôpital Central de Référence de la Police Nationale Congolaise.* » Etude N°113 soumise par le Commissariat Général de la Police Nationale Congolaise à travers la Cellule de gestion des projets de la Police Nationale Congolaise.
- Le suivi de la mise en œuvre la demande de financement portant « *le Renforcement des capacités en Digitalisation du système de Gestion à travers de l'Hôpital Général de référence de la Police Nationale Congolaise* » ... Demande de financement N°068 ...soumise par l'Agence Nationale de d'ingénierie clinique de l'information et de l'informatique de la santé (ANICIIS).

7.4 Emplois décents

Aucune demande en lien avec *l'emploi décent* n'a été reçue.

Cependant, une attention est portée sur le recrutement et le travail des différentes parties prenantes (enquêteurs, les agricultrices et agriculteurs, les chercheurs, ...) lors de la réalisation des études. Le PEE veille à ce que les « travailleurs » soient convenablement rémunérés et travaillent dans des conditions de sécurité sur le lieu de travail.

8.1 Les succès

➤ **La nécessaire étape de revue des critères de sélection et d'éligibilité du PEE :**

Face à plusieurs constats impactant négativement les activités et les résultats du PEE, à savoir que :

- Les critères d'éligibilité étaient peu précis, ce qui permettait de sélectionner pratiquement toutes les demandes de financement (perte de cohérence, pertinence) ;
- Les demandes de financement avaient majoritairement une portée locale ou provinciale, alors que le PEE souhaite soutenir des requêtes de portée nationale ;
- La quasi-totalité des demandes de financement portaient sur des demandes d'études et non d'expertises affectées à des institutions publiques.

La revue des critères survenue en avril 2021 a permis de corriger ces écueils en précisant davantage les secteurs et thèmes soutenus par le PEE (ex : gouvernance financière, l'éducation de base...) et soutenant les réformes institutionnelles de la RDC, en favorisant les demandes d'expertises plutôt que les demandes d'études, et mettant en place une priorisation des requêtes de portée nationale.

➤ **Le recours à de la consultance ponctuelle en vue d'appuyer les partenaires dans la réalisation de leurs études :**

Des expertises spécifiques et ponctuelles ont été recrutées en fonction des capacités limitées de certains partenaires/bénéficiaires afin de renforcer la qualité de la mise en œuvre des études. Il s'agit des expertises en lien avec :

- Le renforcement des capacités en collecte des données à travers l'outil Kobo Collect ;
- Les techniques et méthodes d'enquêtes sur le terrain ;
- L'élaboration des outils de collecte des données sur les tourbières ;
- L'élaboration des outils de collecte des données sur les infrastructures économiques de base ;
- L'élaboration de business plans ;
- La création de base de données en ligne.

Ces appuis ponctuels sont fortement appréciés par les bénéficiaires et le PEE veille à ce qu'il y ait une appropriation de certains savoir-faire lors ces collaborations.

➤ **Le suivi conjoint de la mise en œuvre des études auprès des partenaires**

Le suivi des actions du PEE n'est pas uniquement réalisé par les collègues en charge de la gestion opérationnelle du PEE. En effet, le caractère « multisectoriel » du PEE impose au programme de s'entourer d'expertises diverses afin de mener un suivi optimal des actions, c'est dans ce sens que l'on parle de « suivi conjoint ». Le PEE fait recours aux experts internes d'Enabel (experts en santé, environnement, gouvernance, ETFP, agriculture, ...) mais aussi aux expertises externes.

Le suivi conjoint fait également écho à la collaboration constante de l'équipe d'intervention du PEE (collaborateurs en charge de la partie financière et administrative et ceux en charge de la partie opérationnelle).

Ce suivi conjoint est une réussite dans le sens où il renforce la cohésion au sein de l'équipe d'intervention d'une part et d'autre part la collaboration avec des expertises internes Enabel et externes, au profit d'une meilleure mise en œuvre des actions (gestion des ressources, réalisation des activités, mitigation des risques, qualité des études...).

8.2 Les défis

a. Faible qualité des demandes de financement et des livrables

Bien que les efforts menés par l'équipe d'intervention PEE aient permis d'obtenir davantage de demandes de financement de qualité, il n'en reste pas moins que la qualité des requêtes en général reste faible. Il en va de même pour les actions réalisées par les bénéficiaires. Le PEE a fait appel à des consultants externes et des experts internes pour améliorer le suivi des actions des partenaires.

b. Faibles capacités des partenaires dans la gestion de leurs actions

La gestion financière des actions menées par les bénéficiaires eux-mêmes reste un défi en soi. Pour réduire les risques de gestion des partenaires, l'équipe du PEE a renforcé ses effectifs (gestionnaire de convention de subsides et responsable administratif et financier). D'autres actions sont également mises en place : 1) l'organisation de sessions de renforcement des capacités de gestion (préalables au démarrage des activités et transferts de fonds et 2) l'intensification des activités de suivi (échanges documentaires, rencontres in situ, supervisions formatives...). Enfin, lorsque les risques financiers et opérationnels semblent élevés, le PEE opte pour une gestion directe de l'action (en régie). Cette option réduit le risque de fraude et de malversation financière, mais elle est moins propice au renforcement des capacités et à l'appropriation que pourraient en faire les bénéficiaires.

c. Durabilité

Le PEE, dans sa conception actuelle, n'est pas conçu pour assurer la durabilité de ses actions. Le PEE appuie les bénéficiaires dans la réalisation d'études ou dans la mobilisation d'expertises. La durée de mise en œuvre des études est limitée à 6 mois et l'affectation d'expertises à 12 mois. Il est constaté que le PEE répond aux besoins des partenaires, mais de façon ponctuelle, limitée en apportant uniquement deux sortes de produits : une étude ou une expertise. Ces actions limitées du PEE posent évidemment question quant à la durabilité des actions menées. Contribuent-elles effectivement à la mise en œuvre des plans stratégiques des institutions bénéficiaires ? au renforcement durable des capacités des institutions bénéficiaires ?

8.3 Questions d'apprentissage stratégique

La redéfinition (ou reprécisions) des critères d'éligibilité et de sélection des demandes de financement éligibles en cours de mise en œuvre du programme PEE peut être vu comme un apprentissage stratégique. En effet, ce revirement stratégique a permis d'obtenir des requêtes de meilleure qualité, en lien avec les réformes institutionnelles congolaises et le nouveau programme de coopération bilatérale Belgique-RDC.

Cette réorientation a permis d'installer au sein du PEE un cadre de cohérence entre la coopération bilatérale et le contexte et l'évolution institutionnelle en RD Congo.

8.4 Synthèse des enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
La redéfinition des critères de sélection et d'éligibilité a permis d'obtenir des demandes de financement de qualité en lien avec les réformes institutionnelles congolaises et le programme de coopération bilatérale (actuel et à venir).	Comité de Pilotage et l'Unité d'Appui à la Gestion du Programme (UAGP)
Le recours à des consultants en appui aux partenaires/bénéficiaires renforce la mise en œuvre des études (efficacité et qualité).	L'Unité d'Appui à la Gestion du Programme (UAGP) et Institutions bénéficiaires en demande d'un appui
Le suivi conjoint de la mise en œuvre des études auprès des partenaires apporte une contribution importante à la gestion de l'action.	L'Unité d'Appui à la Gestion du Programme (UAGP) et l'équipe support de l'intervention
Les faibles capacités des partenaires appuyés par le PEE suggèrent des modalités d'appui appropriées (gestion en régie)	Institutions bénéficiaires en demande d'un appui
La fraude dans la gestion des ressources mises à disposition par le PEE aboutit à l'arrêt du financement et à des demandes remboursements (tolérance zéro).	Institutions bénéficiaires en demande d'un appui

9 Pilotage

9.1 Modifications apportées à l'intervention

La mise en place des nouveaux critères d'éligibilité et de sélection adoptés par le comité de pilotage en avril 2021 a servi de référence pour la sélection et validation des demandes de financement. Ce nouveau cadre a contribué significativement à la sélection de requêtes de qualité en lien avec le nouveau programme du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, ayant souvent une portée nationale et couvrant des secteurs et thématiques en lien avec les programmes de coopération bilatérale Belgique-RDC. Les demandes d'expertises ont également progressé au dépend des demandes d'études.



Renforcement des capacités des agents de la DIVAS/Gemena sur l'utilisation de l'outil numérique de collecte des données pour l'étude portant sur la « Mise en place d'une Base de données sur les violences sexuelles et les conséquences affectives sur les jeunes filles et les femmes dans les sites de Bwamanda, Lipoko, Budjala et Zongo »

9.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Fournir un aperçu des décisions stratégiques importantes prises par le Comité de pilotage au cours de l'année et assurer le suivi de ces décisions.¹¹

Décision à prendre		
Décision à prendre	Période d'identification	Source
<ul style="list-style-type: none"> Revoir les critères de sélection des demandes de financement soumises par les partenaires éligibles (Décision prise lors de la réunion du Comité de Pilotage du 30 avril 2021 - Cfr PV) 	Avril 2021	PV du Comité des Partenaire

Action			Suivi	
Action(s)	Resp.	Echéance	Progression	Statut
<p>I. Proposer un feuillet d'informations sur les nouveaux critères de sélection des demandes de financement en lien avec les recommandations ci-dessous :</p> <p>1) Intégrer les secteurs éligibles suivants : Développement rural, Education de base et la réforme des finances publiques ;</p> <p>2) Envisager le recours à l'Expertise nationale et internationale ;</p>	Joël MEERSEMAN, Clément KATSANINGU et Patrick TSHIMANGA	30 juin 2021	<p>100% ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un feuillet a été produit à l'intention des potentiels bénéficiaires ; - Le canevas de demande de financement a été revu et adapté aux nouveaux critères d'éligibilité et de sélection 	Accompli

<p>3) Prévoir le plafonnement des budgets pour chaque réunion du Comité des partenaires en accordant le fait que le budget non-engagé pourra être ajouté au budget du COMPAR suivant ;</p> <p>4) Tenir compte dans l'analyse et la validation des requêtes de la priorisation suivante :</p> <p>Priorité 1 : Etudes et expertises qui appuient directement une des actions du programme gouvernemental au niveau national ;</p> <p>Priorité 2 : Etudes et expertises ayant une portée nationale sur des secteurs et/ou thématiques éligibles ;</p> <p>Priorité 3 : Etudes et expertises concernant des secteurs et/ou thématiques éligibles contribuant aux actions prévues dans le programme gouvernemental dans les provinces du PIC ;</p> <p>Priorité 4 : Etudes et expertises concernant des secteurs et/ou thématiques éligibles contribuant aux actions prévues dans le programme gouvernemental dans les provinces hors PIC.</p>				
<p>II. Organiser des séances d'information sur les nouveaux critères à l'intention des Institutions publiques dont les secteurs et thématiques sont retenus.</p>	<p>Clément KATSANINGU et Patrick TSHIMANGA</p>	<p>30 juillet 2021</p>	<p>100%</p> <p>- 3 séances d'information ont été organisées à l'intention des potentiels bénéficiaires dont les secteurs et thématiques ont été retenus par le Comité de Pilotage</p>	

9.3 Réorientations stratégiques envisagées

Aucune réorientation stratégique n'est envisagée en 2022.

En 2022, les activités du Programme d'Etudes et d'Expertises seront essentiellement orientées vers l'achèvement des actions déjà entreprises depuis 2021, la redevabilité du programme et la proposition d'orientations pour les prochaines expériences.

9.4 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
1. Achever les activités en lien avec la planification 2022.	Patrick TSHIMANGA et Clément KATSANINGU	30 juin 2022 (Q2)
2. Identifier toutes les études produites et tous les rapports générés par les expertises	Anita LUVUFU et Clément KATSANINGU	30 mars 2022 (Q1)
3. Finaliser la base de données digitale du PEE en fonction des besoins essentiels de capitalisation	Cédric NGANDU	28 février 2022 (Q1)
4. Archiver durablement les études en ligne et faciliter l'accès au public	Anita LUVUFU, Patrick TSHIMANGA et Clément KATSANINGU	30 mars 2022 (Q1)
5. Compiler et analyser les rapports annuels et orienter le rapport final de l'intervention	Joël MEERSSEMAN, Patrick TSHIMANGA (ATN) et Clément KATSANINGU	30 décembre 2022 (Q4)

10.1 Critères de qualité

Pour chacun des critères (*Pertinence, Efficience, Efficacité et Durabilité potentielle*), plusieurs sous-critères et des assertions relatives à ces derniers ont été formulés. En choisissant la formulation qui correspond le mieux à votre intervention (ajouter un « X » pour choisir une formulation), vous pouvez calculer la note totale applicable à ce critère spécifique (voir infra pour les instructions de calcul).

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A ; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de la PERTINENCE : note totale		A	B	C	D
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?					
...	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
...	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.			
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.			
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?					
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).			
	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.			
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.			
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.			

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?				
A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.			
B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.			
C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.			
D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.			
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?				
A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.			
B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.			
C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.			
D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.			
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?				
A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.			
B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.			
C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.			
D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.			

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?				
A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.			
B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.			
C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.			
D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.			
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?				
A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.			
B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.			
C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.			
D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.			

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C ni de 'D' = A; Maximum 2 'C, pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
	A	B	C	D

Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale					
4.1 Durabilité financière/économique ?					
A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.				
B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.				
C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.				
D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.				
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?					
A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.				
B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.				
C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.				
D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.				
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?					
A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.				
B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.				
C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.				
D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.				

4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?	
A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

10.2 Cadre logique et/ou théorie de changement mis à jour

Le PEE ne dispose ni d'une théorie de changement, ni d'un cadre logique.

10.3 Fiches de suivi de processus de changement (optionnel)

Aucune théorie de changement (Toc) n'est envisagée.

10.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	<ul style="list-style-type: none">Aucun résultat n'a été modifiéLes indicateurs proposés en l'absence d'un cadre logique sont des indicateurs d'activités.
Rapport Baseline enregistré dans PIT ?	N-A
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	N-A
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	31/12/2022
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	N-A

10.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m)

Étiquettes de lignes	Initial Budget	Delta Revised Budget	Total Budget	Open Requisitions	Total commitments	Actuals	Available
A_Etudes	1.879.690,00	-46.068,00	1.833.622,00	0,00	0,00	1.833.933,50	-311,50
B_Expertises	981.161,00	0,00	981.161,00	0,00	0,00	981.161,49	-0,49
D_Vulgarisation du programme	75.000,00	100.000,00	175.000,00	0,00	0,00	110.186,72	64.813,28
E_Etudes et Expertises	0,00	4.656.698,00	4.656.698,00	316.511,20	563.689,41	1.071.823,95	3.021.184,64
X_Réserves budgétaires	1.904.562,00	-	135.000,00	0,00	0,00	0,00	135.000,00
Z_Moyens généraux	1.393.783,00	1.058.932,00	2.452.715,00	160,76	23.634,81	2.013.688,39	415.391,80
Total général	6.234.196,00	4.000.000,00	10.234.196,00	316.671,96	587.324,22	6.010.794,05	3.636.077,73

10.6 Ressources en termes de communication

- Document technique et financier
- Rapport d'évaluation du PEE
- Inventaire des études PEE de 2012-2020
- Rapports de mission
- Feuillet d'information sur les nouveaux critères approuvés en avril 2021
- Rapports trimestriels
- Rapports de mission de supervision
- Données digitalisées sur PILOT
- Base de données en ligne des études du PEE (en développement)